

Comment **contribuer** au débat ?

Le public peut s'exprimer de différentes manières. Les contributions doivent porter uniquement sur les deux projets soumis au débat public et se construisent de manière argumentée.

• Les questions :

Le public a la possibilité de poser des questions au maître d'ouvrage et / ou aux membres de la CPDP. Il peut poser ces questions directement en réunion publique ou via le site internet ou encore en s'adressant au bureau de la CPDP (courrier, téléphone...). Ces questions ne sont pas des contributions en tant que telles mais elles sont rendues publiques et seront pris en compte dans le compte-rendu du débat. Les réponses interviennent dans un délai de moins d'une semaine et sont également rendues publiques.

• Les avis et contributions :

Le public peut faire parvenir des contributions à la Commission particulière du débat public. La forme de ces contributions est libre. Elles doivent cependant traiter uniquement du projet mis au débat et mettre en avant une argumentation ou un point d'alerte. Elles seront rendues publiques via le site internet et prises en compte lors du compte-rendu.

• Les cahiers d'acteurs :

Un cahier d'acteur prend la forme d'une contribution écrite rédigée par une entité constituée (association, club, chambre consulaire...), éditée et publiée selon le format éditorial prévu dans le cadre d'un débat public. La prise en charge technique et financière est assurée, de sa création jusqu'à sa diffusion par l'organisation du débat public. Cette contribution est libre et volontaire, son contenu est de la totale responsabilité de son auteur et n'engage que lui-même.

Un seul cahier d'acteur peut être rédigé par organisme, institution ou association. Pour être recevable, il doit respecter les règles suivantes :

- Traiter uniquement des données posées par le projet mis au débat
- Faire part d'observations, de propositions, d'un avis, d'une opinion
- Etre argumenté
- Ne pas relayer d'intérêts personnels

Le secrétariat général réalise la maquette, imprime et diffuse largement le cahier d'acteurs auprès de toutes les personnes concernées par le débat public.

Les principes du débat :

- **l'équivalence** : toute personne a la possibilité de s'exprimer, de poser une question, d'émettre un avis ou proposition
- **la transparence** : clarté et accessibilité de l'information
- **l'argumentation** : le débat se construit sur la base d'opinions argumentées

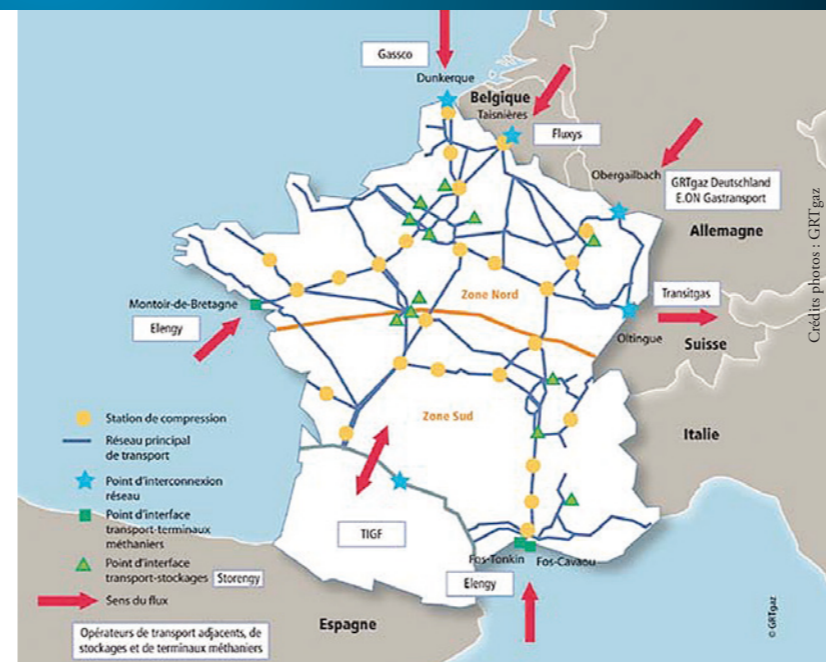
La déontologie de la CPDP :

- **la neutralité** : la CPDP n'a pas d'avis à donner sur le projet lui-même
- **l'indépendance** : la CPDP est indépendante du maître d'ouvrage et des pouvoirs publics

Le maître d'ouvrage : GRTgaz

Le maître d'ouvrage est GRTgaz, filiale du groupe GDF SUEZ. Il est le principal gestionnaire du réseau de transport de gaz naturel en France. Créée en 2005 la société GRTgaz remplit une double mission :

- acheminer le gaz naturel jusqu'aux clients industriels et aux distributions publiques, dans des conditions de coûts et de sécurité optimales
- accompagner l'ouverture du marché de l'énergie en France en offrant un accès au réseau de transport à tous les expéditeurs de gaz naturel agréés, en toute transparence mais avec confidentialité et sans discrimination



Lettre du débat

N°1

La Commission nationale du débat public (CNDP) a été saisie par GRTgaz, filiale de GDF SUEZ pour la réalisation de deux projets de canalisation de transport de gaz naturel. L'un nommé ARC LYONNAIS, couvrant le territoire de la Drôme à l'Ain, dont la saisine date du 19 septembre 2012 et le second nommé VAL DE SAÔNE, allant de l'Ain jusqu'à la Haute-Marne, dont la saisine est datée du 17 décembre 2012. La CNDP a, le 7 novembre 2012, décidé que le projet ARC LYONNAIS donnerait lieu à un débat public. Une nouvelle décision de la CNDP

est intervenue le 9 janvier dernier, le projet VAL DE SAÔNE devant lui aussi être soumis au débat public. La CNDP a décidé de n'organiser qu'un seul débat portant sur ces deux projets. L'animation de ce débat a été confiée à une Commission particulière du débat public (CPDP). Il se tiendra entre les mois de septembre et décembre 2013, la décision de maître d'ouvrage intervenant en mai 2014, suite à la production du compte-rendu de la CPDP et du bilan du Président de la CNDP, en février 2014.

Interview du Président de la Commission



Interview de Jean-Yves Ollivier, Président de la Commission particulière du débat public (CPDP) portant sur les deux projets de canalisations de transport de gaz naturel : ARC LYONNAIS (situé entre Saint-Avit (26) et Étrez (01) et VAL DE SAÔNE (entre Étrez (01) et Voisines (52)).

a pour objectif de permettre l'expression des questionnements et avis du public sur les deux projets portés par GRTgaz, et de garantir les bonnes conditions d'information du public. Notre rôle est d'être à l'écoute de tous. La Commission particulière est accompagnée d'un secrétariat général basé à Bourgoin-Jallieu (38) et à Dijon (21), composé de cinq personnes.

Par ailleurs, nos bureaux à Bourgoin-Jallieu et Dijon sont ouverts à tous pendant le temps du débat. Notre site internet, www.debatpublic-arclyonnais-valdesaone.org, vous permettra de consulter l'ensemble des informations sur le débat public comme sur les projets. Il est muni d'un système de questions-réponses.

Quelles sont les particularités de ce débat public ?

Ce débat public porte sur deux canalisations de transport de gaz naturel. Ces deux projets interviennent dans un contexte particulier puisqu'ils s'inscrivent dans la continuité de canalisations déjà existantes ou en construction : Arc de Dierry (situé entre l'Oise et la Haute-Marne) au nord et Eridan (allant des Bouches-du-Rhône à la Drôme) au sud. Ces deux projets ont d'ailleurs été soumis à deux débats publics en 2009. La Commission nationale du débat public a considéré que ces nouveaux projets revêtaient un intérêt national puisque leur objectif est d'améliorer les conditions de fonctionnement du réseau de transport de gaz entre le nord de la France (Dunkerque) et le sud de la France (Fos-sur-Mer), et de répondre ainsi au développement de nouvelles capacités d'approvisionnement.

Qui peut s'exprimer sur ces projets lors des réunions publiques ?

Toute personne qui le souhaite ! Nous souhaitons que le plus grand nombre de personnes puisse donner son avis, transmettre ses interrogations. Toutes les facettes des projets peuvent être abordées : opportunité, organisation des travaux, incidences économiques et/ou environnementales... Il n'y a pas de question sorte ! Des affichages, des tracts, la presse informeront des dates des réunions publiques.

Quelles sont les dernières étapes décisives du débat public ?

La Commission particulière rédige dans un délai de deux mois à compter de la tenue de la dernière réunion publique, un compte-rendu dans lequel sont recueillies toutes les remarques, demandes, suggestions émises par les participants durant le débat. Un rapport, évidemment rendu public, sera remis officiellement au maître d'ouvrage, accompagné d'un bilan réalisé par le Président de la CNDP. GRTgaz aura ensuite trois mois pour faire connaître publiquement ses réponses, faire part de sa décision de s'engager ou non dans la réalisation des projets que le maître d'ouvrage a défendu et des conditions de poursuite de celui-ci.

Comment le débat va-t-il se dérouler ?

Le débat public offre au grand public, aux élus, aux acteurs économiques, sociaux, environnementaux, aux associations de toute nature... la possibilité de discuter ensemble des deux projets concernés, à la vue et au su de tous, chaque parole ayant un poids équivalent. Au total, une vingtaine de réunions publiques ont été planifiées afin de recueillir vos avis et vos questions en présence du maître d'ouvrage (cf. calendrier ci-après). Ces réunions se

Qui organise ce débat public ?

La CNDP a nommé une Commission particulière de débat public composée de six membres. La commission est neutre et indépendante (elle n'a donc pas d'avis à donner sur le projet). Elle

Où s'informer sur le projet ?

• Site internet : www.debatpublic-arclyonnais-valdesaone.org

Ce site internet présente toutes les informations concernant le débat public (dossier du maître d'ouvrage, calendrier des réunions, verbatim des réunions précédentes...). Il comporte une partie participative, par le biais de laquelle vous pouvez poser vos questions à la CPDP et / ou au maître d'ouvrage.

• Bureaux de la CPDP :

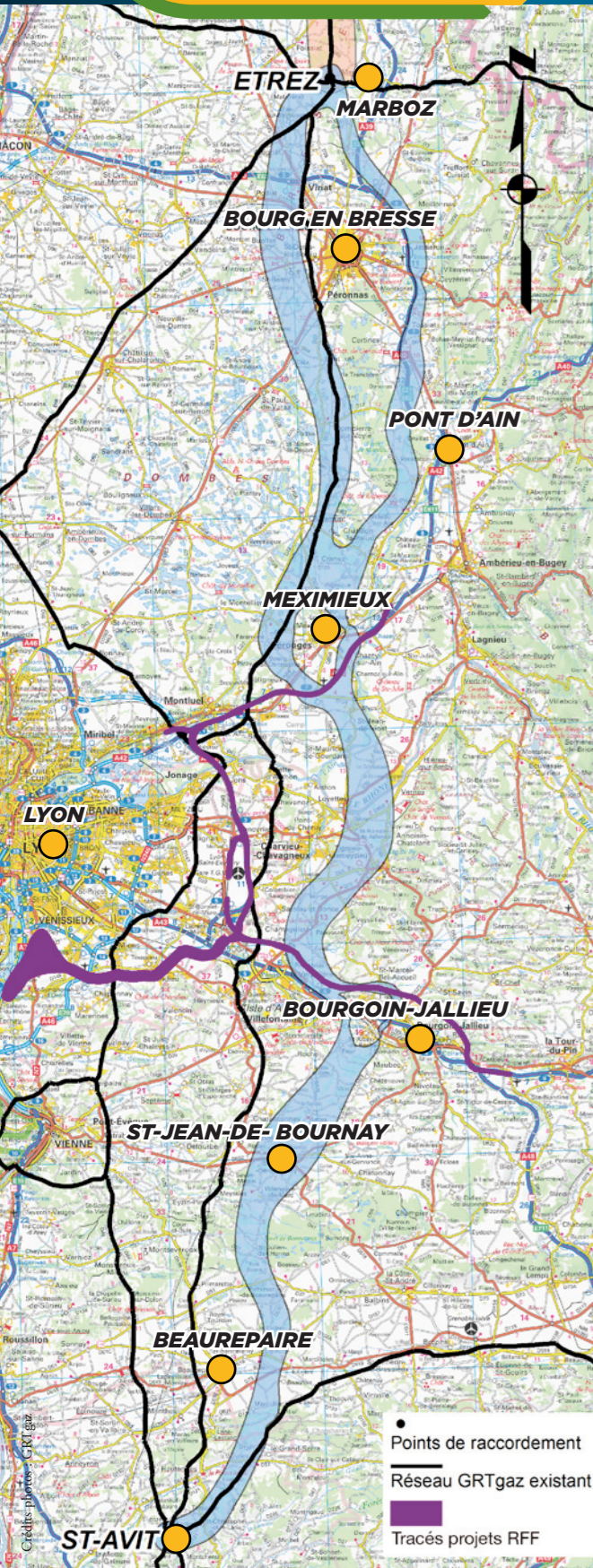
La Commission particulière du débat public est installée dans deux bureaux à Bourgoin-Jallieu et à Dijon. Ces lieux sont ouverts au public, vous pourrez y trouver tous les documents du débat et y déposer des questions ou contributions concernant le projet.

4 rue docteur Polosson • 38300 Bourgoin-Jallieu
Place des Nations Unies - BP 87009 - 21070 Dijon
Ouverts du lundi au vendredi : 9h - 12h / 14h - 17h
Un numéro de téléphone est également à votre disposition : 04 27 54 94 00

www.debatpublic-arclyonnais-valdesaone.org
 Twitter : @debatpublicALVDS
 Facebook : Débat Public ALVDS

• Directeur de publication : Jean-Yves OLLIVIER
• Rédaction : iddest
• Création graphique : agence **reciproque**
• Photos : GRTgaz et iddest
• Impression : Imprimerie Reboul - Imprimé sur papier recyclé certifié PEFC

le projet **arclyonnais**



Le temps du débat public entre septembre et décembre 2013 : les réunions publiques

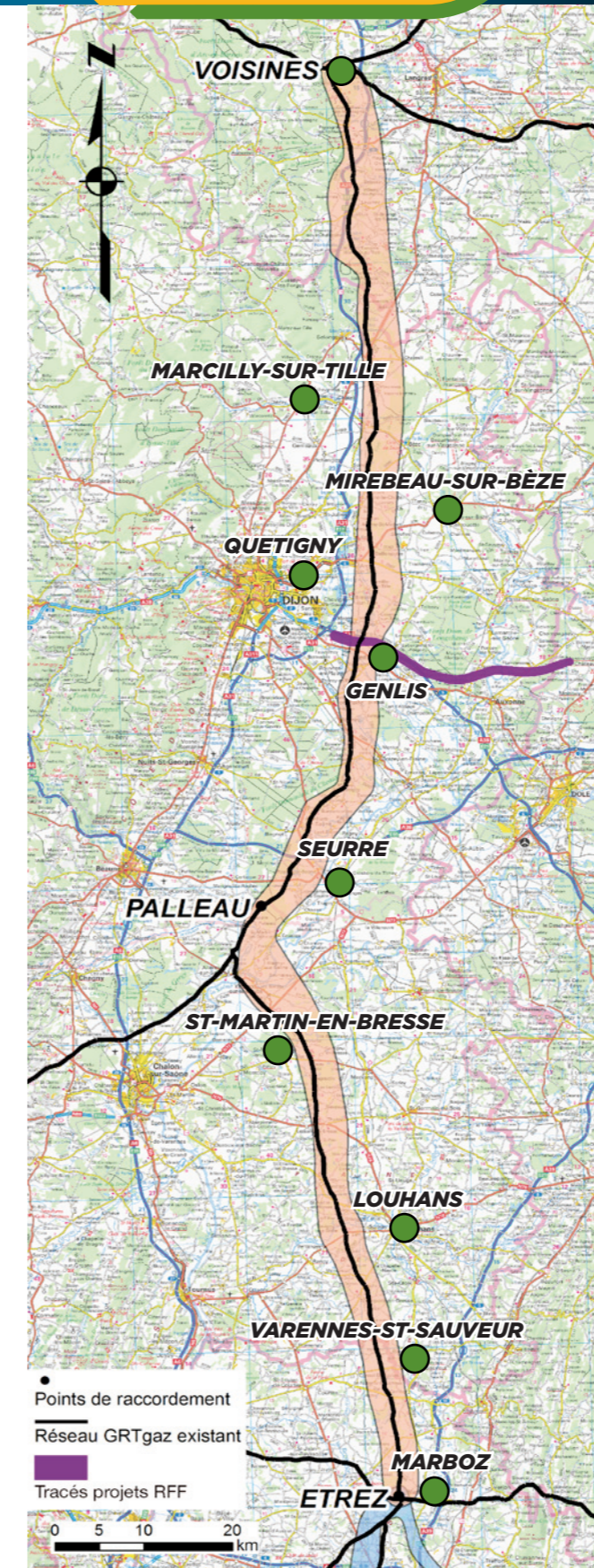
Le fuseau de concertation pour ces deux projets de canalisation de transport de gaz naturel s'étend sur près de 450 km traversant trois régions et six départements. 19 réunions publiques se tiendront sur le territoire. La CPDP animera ces réunions en présence du maître d'ouvrage et recueillera tous les arguments soulevés par le public. Le débat public portant sur les deux projets, les réunions alterneront entre le tronçon sud (ARC LYONNAIS) et le tronçon nord (VAL DE SAÔNE)

Mercredi 18 septembre	Bourgoin-Jallieu (38) réunion de lancement ARC LYONNAIS
Jeudi 19 septembre	Mirebeau-sur-Bèze (21) réunion de lancement VAL DE SAÔNE
Mardi 24 septembre	Saint-Avit (26)
Mercredi 25 septembre	Voisines (52)
Mardi 1 ^{er} octobre	Pont d'Ain (01)
Mardi 8 octobre	Beaurepaire (38)
Mercredi 16 octobre	Seurre (21)
Jeudi 17 octobre	Saint-Jean-de-Bourney (38)
Mardi 22 octobre	Quetigny (21) réunion thématique
Mercredi 23 octobre	Lyon (69) réunion thématique
Mardi 5 novembre	Saint-Martin-en-Bresse (71)
Mercredi 6 novembre	Meximieux (01)
Mardi 12 novembre	Marcilly-sur-Tille (21)
Lundi 18 novembre	Marboz (01)
Mardi 26 novembre	Bourg en Bresse (01)
Mercredi 4 décembre	Varennes-Saint-Sauveur (71)
Mardi 10 décembre	Louhans (71)
Mardi 17 décembre	Bourgoin-Jallieu (38) réunion de clôture ARC LYONNAIS
Mercredi 18 décembre	Genlis (21) réunion de clôture VAL DE SAÔNE

Projet ARC LYONNAIS

Projet VAL DE SAÔNE

le projet **valdesaône**



Commission particulière du débat public

Jean-Yves **Ollivier** - Président



Ingénieur général des ponts des eaux et des forêts, Jean-Yves Ollivier a effectué une longue carrière dans l'administration publique occupant notamment plusieurs postes à la DATAR, de directeur départemental de l'agriculture et des forêts (Hautes-Alpes, Hérault...) et de directeur régional de l'agriculture et de la forêt (PACA). Il est actuellement membre du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) auprès du Ministre de l'agriculture. Il sera retraité dans le courant de l'année 2013. Il est basé dans le sud de la France.

Jean **Sornay** - Membre



Ingénieur agronome de formation, Jean Sornay a consacré sa vie professionnelle au secteur de l'agroalimentaire. Il a travaillé près de 30 ans au sein de Sealed Air Cryovac (l'un des leaders mondiaux de l'emballage), notamment au poste de vice-président Equipements-Clients entre 2006 et 2012. Aujourd'hui retraité il vit en Haute-Savoie.

Anne-Marie **Odonlami** - Membre



Après avoir obtenu une maîtrise de sciences économiques, Anne-Marie Odonlami a travaillé pendant de nombreuses années au sein du Ministère de l'Economie et des Finances se partageant entre administration centrale et services territoriaux donc entre Paris et la province. Elle a notamment occupé le poste de déléguée interrégionale pour l'interrégion EST entre 2002 et 2006, en résidence à Nancy et de conservateur des Hypothèques à Paris. Elle est aujourd'hui retraitée et réside dans le Loiret.

Michel **Habig** - Membre



Exploitant agricole céréalier retraité, Michel Habig se consacre depuis de nombreuses années à la vie politique locale de sa commune et de son département. Il est maire d'Ensisheim depuis 1995 et actuellement vice-président délégué du Conseil Général du Haut-Rhin. Il est également membre de la CNDP.

Séverine **Barberet** - Membre



Séverine Barberet est psychologue à Lyon. Elle exerce son activité professionnelle dans des résidences de type EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) assurant à la fois l'accompagnement des équipes internes, des familles et le suivi thérapeutique des patients. Elle est également formatrice dans une Ecole supérieure de commerce (IDRAC Lyon).

Michel **Rostagnat** - Membre



Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, Michel Rostagnat a occupé plusieurs postes dans l'administration publique en région (notamment au Secrétariat Général pour les Affaires Régionales d'Auvergne) et dans les ministères (Environnement, Fonction publique et Intérieur) avant de devenir en 2006 délégué général de l'Union des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts à Paris.

Le secrétariat général



Annie **Augier**
secrétaire général
du débat public



Fanny **Dubot**
secrétaire générale adjointe
du débat public



Véronique **Valty**
chargée des relations presse



Odile **Martini**
assistante du secrétariat général



Julien **Romero**
assistant communication
et relations presse (basé à Dijon)